



**D'autres choix sont possibles ?**

Tu sais papy, je te remercie ainsi que tata pour toutes ces précisions, j'ai bien compris tous les effets néfastes du PLFSS. Mais tu sais il existe des solutions pour sauver la Sécu comme le propose la CGT.

Super ma chérie, à toi de m'en dire plus maintenant.

Le projet est ambitieux mais avec le soutien de toute la population, tout est possible. Il faut en premier lieu supprimer les lois de financement de la Sécurité Sociale et redonner la gestion de la Sécurité sociale aux travailleurs. Comme tu me l'avais bien dit papy c'est quand la sécu était financée exclusivement par les richesses créées par le travail et gérée par les représentants des travailleurs qu'elle a été porteuse de progrès social.

Moi je suis pour revenir à l'origine de la Sécu, mais on va nous traiter de passésistes.

Au contraire pour moi c'est plus que jamais d'actualité, on ne peut pas évoluer dans une société « moderne » en replongeant la population dans la peur du lendemain ; peur de ne pas pouvoir se soigner, peur de perdre son travail, peur des fins de mois difficiles, peur de pas pouvoir bénéficier d'une retraite bien méritée, peur de se retrouver seule à élever ses enfants ou simplement à fonder une famille...

Tu as raison c'est ça le vrai retour en arrière. On commence par quoi alors ?

Fini l'intervention des patrons et de l'Etat, il faut redonner son sens premier à la Sécu, la protection des travailleurs. Pour cela, il faut revenir à ce système solidaire où chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins et qui s'oppose au système assurantiel où chacun est responsable de son propre sort.

Oui surtout que de l'argent y en a, la richesse produite par les travailleurs augmente mais va directement dans les poches du patronat et des actionnaires avec des salaires en berne et des exonérations de cotisations qui explosent.

C'est pour ça que comme le revendique la CGT, il faut augmenter les salaires, financer la Sécu uniquement par les cotisations sociales et non pas par l'impôt à travers la CSG et en finir avec les cadeaux et notamment aux grands patrons.

C'est sûr que ça profite plus à Total qu'au petit boulanger. Comme tu le dis très justement la répartition des richesses est au cœur de l'enjeu de la Sécurité sociale.

L'enjeu est de taille puisque la Sécurité sociale doit répondre avant tout aux besoins des populations. Tu savais papy que le budget de la Sécurité sociale c'est 1,5 fois le budget de l'État.

Pas étonnant que les appétits voraces se développent autour d'elle.

Effectivement mais heureusement avec la CGT on défend un autre projet pour notre Sécu.



# AVEC LE 100% SÉCU

## LE DROIT À LA SANTÉ :

UNE PRISE EN CHARGE TOTALE POUR TOUTES ET TOUS, SANS RESTE À CHARGE SUR LES MÉDICAMENTS COMME SUR LES SOINS ET LES DISPOSITIFS DE SANTÉ, EN COURTE OU EN LONGUE MALADIE, MATERNITÉ, INVALIDITÉ, ACCIDENTS DU TRAVAIL, EN AMBULATOIRE OU EN HOSPITALISATION.

## LE DROIT À LA FAMILLE :

LES PRESTATIONS FAMILIALES DOIVENT ÊTRE UNIVERSELLES, NON IMPOSABLES, SANS CONDITION DE RESSOURCES ET DÈS LE PREMIER ENFANT. EN OUTRE, DES DROITS NOUVEAUX DOIVENT ÊTRE MIS EN PLACE POUR SUIVRE LA TRANSFORMATION DE LA PARENTALITÉ, TOUT EN PROMOUVANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. PAR AILLEURS, L'ALLOCATION LOGEMENT DOIT ÊTRE UNE PRESTATION POUR RÉDUIRE LES DÉPENSES DE LOGEMENT DES PERSONNES MODESTES QUEL QUE SOIT LEUR ÂGE ET LEUR MODE DE LOGEMENT.

## LE DROIT À L'EMPLOI :

UNE INDEMNISATION DE TOUS LES DEMANDEURS D'EMPLOI SANS EXCEPTION, Y COMPRIS LES PRIMO DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES SALARIÉS PRÉCAIRES, FIXÉE À 80 % DU DERNIER SALAIRE BRUT (MINIMUM SMIC) ET CE, JUSQU'AU RETOUR À L'EMPLOI ET CE, À PARTIR DES MISSIONS FONDAMENTALES DE CONSEIL, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE S'ADRESSANT UX DEMANDEURS D'EMPLOI ET AUX SALARIÉS.

## LE DROIT À LA RETRAITE :

UNE PENSION BASÉE SUR LA RÉPARTITION. L'ÂGE DE 60 ANS DOIT REDEVENIR L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART ET LE REPÈRE COLLECTIF AU DROIT À LA RETRAITE. LES DÉPARTS ANTICIPÉS EN RETRAITE DOIVENT ÊTRE CONFORTÉS ET RECONNUS POUR LES SALARIÉS EN CARRIÈRE LONGUE, LES ASSURÉS HANDICAPÉS, ET CEUX EXPOSÉS À DES CONDITIONS DE TRAVAIL PÉNIBLES, INSALUBRES OU À RISQUES. LE MONTANT DES PENSIONS, A MINIMA, DOIT SE CALCULER SUR LES 10 MEILLEURES ANNÉES ET/OU 75 % DU DERNIER SALAIRE BRUT. ENFIN CELLES-CI DOIVENT ÊTRE INDEXÉES SUR L'ÉVOLUTION DES SALAIRES.

## LE DROIT À COMPENSATION DE LA PERTE D'AUTONOMIE :

UNE PRISE EN CHARGE TOTALE POUR TOUTES ET POUR TOUS QUEL QUE SOIT LE TYPE DE PRESTATION CHOISIE (DOMICILE, EHPAD...).

C'EST UN DROIT QUI CONCERNE LES PERSONNES DE LA NAISSANCE À LA MORT. LE DROIT À L'AUTONOMIE DOIT ÊTRE PRIS EN CHARGE AU TITRE DE LA SANTÉ PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE.

**REPRENONS LA SÉCU EN MAIN !  
SUPPRESSION DES PLFSS !  
VIVE LE 100% SÉCU !**

**MOBILISONS NOUS LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE !**